

## PROCES – VERBAL

L'an deux mille vingt - cinq le 16 avril 2026 à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : **Jacques Roux, Angélique Demargne, Jean-Luc Barrière, Marie-Pierre Ajuste, Florian Surrier, Patrick Lagauterie, Dominique Nouhaud, Karine Moulinard, Nathalie Petit, Elsa Chatard, Justin Anglard, Mathéo Longeat, Pascal Myter, Maryline Redon-Grateloube**

**Excusés : Alexandra Bourgès,**

**Pouvoirs : Alexandra Bourgès à Angélique Demargne**

**Secrétaire : Marie-Pierre Ajuste**

**Monsieur Le Maire procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.**

**Madame Marie-Pierre Ajuste est élue secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026. Il demande si le procès-verbal appelle des observations.

L'an deux mille vingt - cinq le 16 avril 2026 à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : **Angélique Demargne, Jean-Luc Barrière, Marie-Pierre Ajuste, Florian Surrier, Patrick Lagauterie, Dominique Nouhaud, Karine Moulinard, Nathalie Petit, Elsa Chatard, Justin Anglard, Mathéo Longeat, Pascal Myter, Maryline Redon-Grateloube**

**Excusés : Alexandra Bourgès, Jacques Roux**

**Pouvoirs : Alexandra Bourgès à Angélique Demargne**

**Secrétaire : Marie-Pierre Ajuste**

- Approbation du Compte Financier Unique

**Considérant :**

que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune d'Eyjeaux a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2026 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Angélique DEMARGNE
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	862 795.93€	1 128 321€	1 991 116.93€
	Recettes réalisées	647 518.22€	1 161 831.77€	1 809 349.99€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 050 510.00€	1 178 321.00€	2 228 831.00€
	Dépenses réalisées	583 465.07€	945 766.65€	1 529 231.72€
	Restes à réaliser	2 855.34€	0.00€	2 855.34€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	64 053.15€	216 065.12€	280 118.27€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	187 714.07€	50 000.00€	237 714.07€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	64 053.15€	216 065.12€	280 118.27€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 855.34€	0.00€	-2 855.34€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	61 197.81€	266 065.12€	277 262.93€

Après présentation de ce CFU, Madame Angélique Demargne demande son approbation

L'an deux mille vingt - cinq le 16 avril 2026 à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2026

Présents : **Jacques Roux, Angélique Demargne, Jean-Luc Barrière, Marie-Pierre Ajuste, Florian Surrier, Patrick Lagauterie, Dominique Nouhaud, Karine Moulinard, Nathalie Petit, Elsa Chatard, Justin Anglard, Mathéo Longeat, Pascal Myter, Maryline Redon-Grateloube**

Excusés : **Alexandra Bourgès,**

Pouvoirs : **Alexandra Bourgès à Angélique Demargne**

Secrétaire : **Marie-Pierre Ajuste**

- Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte financier unique du budget principal de l'exercice N-1,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice N-1,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	50 000,00 €	Résultat antérieur reporté	187 714.07 €
Résultat de l'exercice n-1	216 065.12 €	Résultat de l'exercice N-1	64 053.15€
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	266 065.12 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	251 767.22€
		<b>Reste à réaliser 31/12/N-1</b>	
		Dépenses	- 2 855.34 €
		Recettes	0 €
		<b>Solde</b>	- 2 855.34€
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>266 065.12 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0 €</b>

**Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :**

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 196 065.12 (crédit au compte 1068 au BP N)

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 : 70 000.00 (ligne 002 - report à nouveau)

- Vote des taux 2026

Il propose pour l'année 2026 de faire évoluer les taux de la taxe foncière bâti et non bâti ainsi que ceux pour les taxes d'habitation des résidences secondaires et les taxes d'habitation des locaux vacants.

Monsieur le Maire expose que les taux s'établissent comme suit :

- 46.59% pour la taxe foncière de la propriété bâtie
- 74.71% pour la taxe foncière de la propriété non bâtie
- 18.73% pour la taxe d'habitation (résidence secondaire et locaux vacants)

- Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2026 présenté par chapitre comme suit.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	359 189.00
Chapitre 012	Charges de personnel	640 800.00
Chapitre 65	Charges de gestion courante	81 600.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	36 011.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		
Chapitre 66	Charges financières	16 776.00
Chapitre 67	Charges spécifiques	1 000.00
Chapitre 68	Dotations aux provisions	200
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 135 576.00</b>
Chapitre 023	Virement à la section investissement	110 563.00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	3 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>113 563.00</b>
<b>Total</b>		<b>1 249 139.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	129 200.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	761 167.00
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	243 616.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	27 000.00
Chapitre 013	Atténuation de charges	18 000.00
Chapitre 76	Produits financiers	5.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	151.00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 179 139.00</b>
<b>R002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>70 000.00</b>
<b>Total</b>		<b>1 249 139.00</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 462.40
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	380 895.60
Chapitre 23	Immobilisations en cours	626 838.00
Chapitre 45	Travaux télécommunication	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés-cautions	53 200.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Total</b>		<b>1 091 396.00</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
Chapitre 13	Subventions investissement	400 000.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	100 000.00
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	30 000.00
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	196 065.12
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>726 065.78</b>
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	110 563.00
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	3 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>113 563.00</b>
001	Excédent antérieur reporté	251 767.22
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>1 091 396.00</b>

Le budget primitif 2026 équilibré en section de fonctionnement à **1 249 139.00 €** et en section d'investissement à **1 091 396.00 €**.

- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-040 du conseil municipal en date du 5 juillet 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Attribution de subventions aux associations

L'an deux mille vingt - cinq le 16 avril 2026 à 18h30  
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : **Jacques Roux, Angélique Demargne, Jean-Luc Barrière, Florian Surrier, Dominique Nouhaud, Karine Moulinard, Nathalie Petit, Elsa Chatard, Justin Anglard, Mathéo Longeat, Pascal Myter, Maryline Redon-Grateloube**

**Excusés : Alexandra Bourgès, Marie-Pierre Ajuste, Patrick Lagauterie**

**Pouvoirs : Alexandra Bourgès à Angélique Demargne**

**Secrétaire : Marie-Pierre Ajuste**

Vu l'exposé du Maire présentant les demandes de subventions pour l'exercice 2026.

Madame Marie-Pierre Ajuste et Monsieur Patrick Lagauterie quittent la salle du conseil lors de cette délibération du fait qu'ils soient Présidents d'associations sollicitant une subvention communale.

Madame Maryline Redon-Grateloube demande la parole. Elle souhaite savoir si les attributions des subventions se font grâce à des critères définis à l'avance. Monsieur Le Maire répond que seules les associations qui font une demande écrite se voient attribuer une subvention. Les associations déterminent un montant qui est évalué au cas par cas. En effet, si une association prévoit plusieurs manifestations d'importances dans l'année, le montant attribué peut être augmenté. A contrario, si une association demande une subvention mais qu'elle n'a aucun projet de prévu, la commission peut proposer de ne rien attribuer pour l'année en cours.

Madame Maryline Redon-Grateloube remercie Monsieur Roux pour sa réponse.

Associations	demandé	accordé 2026
Union sportive Aureil Eyjeaux	450 €	450 €
Racing Judo club	200 €	200 €
Comité des Loisirs	400 €	400 €
Les marmottes se réveillent- théâtre	400 €	400 €
GVA Féminin	80 €	80 €
Association des anciens combattants	pas de montant	80 €
FNATH	80 €	80 €
Tennis Aureil	150 €	150 €
Coopérative scolaire	450 €	450 €
Coopérative scolaire Voyage école Eyjeaux	1 000 €	1 000 €
lieutenants de l'ouvetrie	pas de montant	80 €
Collège Pierre Buffière voyage	1 200 €	1 200 €
France Victime	300 €	80 €
Amicale pêcheurs Saint Paul	non précisé	150 €
Syndicat d'élevage de Pierre Buffière	0 €	80 €
Eyjeaux expression	300 €	300 €
Gym Tonic	250 €	250 €
<b>total</b>		<b>5 430 €</b>

- Demande de subventions pour le remplacement et l'amélioration du confort dans deux salles de classe.

L'an deux mille vingt - cinq le 16 avril 2026 à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2026

Présents : **Jacques Roux, Angélique Demargne, Jean-Luc Barrière, Marie-Pierre Ajuste, Florian Surrier, Patrick Lagauterie, Dominique Nouhaud, Karine Moulinard, Nathalie Petit, Elsa Chatard, Justin Anglard, Mathéo Longeat, Pascal Myter, Maryline Redon-Grateloube**

Excusés : **Alexandra Bourgès,**

Pouvoirs : **Alexandra Bourgès à Angélique Demargne**

Secrétaire : **Marie-Pierre Ajuste**

Nous sollicitons une subvention de la part du Conseil départemental et de la préfecture de la Haute-Vienne pour financer partiellement l'installation d'un système de climatisation réversible afin d'améliorer les conditions d'apprentissage, la santé et l'efficacité énergétique de deux salles de classe.

Le système de chauffage actuel étant hors service, c'est l'occasion pour la commune d'améliorer le confort des élèves dans les salles de classes. Etant en inter-saison, avec des nuits froides, les travaux devront être réalisés rapidement pour garantir sécurité et continuité pédagogique.

Des points clés sont à souligner :

- Situation urgente : chauffage hors service → risque pour le confort et la santé dès les périodes froides/inter-saison.
- Santé & sécurité : prévention des risques liés au froid et à la chaleur, protection des élèves vulnérables.
- Pédagogie & continuité : assurer les cours et examens sans interruption.
- Durabilité : équipement réversible performant (chauffage + climatisation), maintenance planifiée.
- Financement : montant total 19 667 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT	Recettes HT
Pompe à chaleur : 19 667	Conseil départemental : 30% soit 5 900,10
	Préfecture : 30% soit 5 900.10
	Autofinancement : 7 867
Total : 19 667	Total : 19 667

- Demande de subventions pour le remplacement et l'amélioration du confort dans la salle des fêtes

Nous sollicitons une subvention de la part du Conseil départemental et de la préfecture de la Haute-Vienne pour financer partiellement le remplacement du système de chauffage qui est hors service de la salle des fêtes communale et l'installation d'un système de climatisation réversible afin d'améliorer le confort d'été de la salle des fêtes.

Le système de chauffage actuel étant hors service, c'est l'occasion pour la commune d'améliorer le confort des usagers dans cette salle. Etant en inter-saison, avec des nuits froides, les travaux devront être réalisés rapidement afin de garantir l'accès à cet espace aux élèves de l'école, aux associations communales et aux usagers.

Des points clés sont à souligner :

- Situation urgente : chauffage hors service → risque pour le confort et la santé dès les périodes froides/inter-saison.
- Santé & sécurité : prévention des risques liés au froid et à la chaleur, protection des usagers vulnérables.
- Assurer la continuité du service publique (scolaire et périscolaire)
- Durabilité : équipement réversible performant (chauffage + climatisation), maintenance planifiée.
- Financement : montant total 42 669 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT	Recettes HT
Pompe à chaleur : 42 669	Conseil départemental : 30% soit 12 800.70
	Préfecture : 30% soit 12 800.70
	Autofinancement : 17 067.60
Total : 42 669	Total : 42 669

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h40.

Le Secrétaire,  
Marie-Pierre Ajuste

Le Maire,  
Jacques Roux